

Envoyé en préfecture le 14/05/2025

Reçu en préfecture le 14/05/2025

Publié le 14/05/2025

ID : 039-243900420-20250505-70_2025-DE



Extrait du registre des délibérations
du bureau de la communauté de communes du Val d'Amour

République française
Département du Jura

Séance du 05 mai 2025

Date de convocation
22 avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq, lundi 05 mai à 18h00 le Bureau de la Communauté de communes du Val d'Amour régulièrement convoqué, s'est réuni à Chamblay au nombre prescrit par la loi, en présence du Président : Etienne Rougeaux.

Objet

Attribution de subvention - Compagnie Morula N°70/2025

Nombre de membres

11

Présents

8

Représentés

0

Excusés

3

Votants

8

Présents

Mesdames Giancatarino, Hählen.

Messieurs Rougeaux, Bigueur, Brochet, Ramaux, Chevanne, Théry.

Excusés Mme Pate, MM. Truchot, Vuillet.

Absents

Vu l'article 5211-11 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la demande de la Compagnie Morula pour la mise en place d'ateliers de dans décomplexée dans l'Espace culturel de Mont sous Vaudrey,

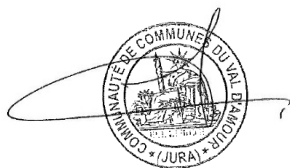
Considérant le vote du budget en date du 3 avril 2025,

Le Bureau, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Attribue une subvention de 300€ à la Compagnie Morula,
- Dit que les dépenses correspondantes sont inscrites au budget.

Fait et délibéré les jours, mois et ans que dessus.

Etienne Rougeaux
Le Président



Philippe Brochet
Secrétaire de séance

